

EXAMEN PERIODIQUE DES RESERVES DE BIOSPHERE

[Janvier 2013]

INTRODUCTION

La 28^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO a adopté, par sa résolution 28 C/2.4, le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère. Ce texte définit notamment les critères à remplir pour une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère (article 4). En outre, l'article 9 prévoit que l'état de chaque réserve de biosphère fait l'objet d'un examen périodique tous les dix ans sur la base d'un rapport que l'autorité concernée établit en se référant à l'article 4 et que l'Etat concerné adresse au Secrétariat. On trouvera dans la troisième annexe le texte de ce Cadre statutaire.

Le présent formulaire est élaboré pour faciliter l'élaboration des rapports nationaux que l'Etat doit fournir en application de l'article 9 et afin d'actualiser les informations dont dispose le Secrétariat sur la réserve de biosphère concernée. Ce rapport devrait permettre au Conseil international de coordination du Programme MAB (CIC) d'apprécier la façon dont cette réserve remplit les critères de l'article 4 du Cadre statutaire, et en particulier, s'acquitte des trois fonctions. On notera qu'il est demandé, dans la partie « Critères et Progrès Réalisés », d'indiquer comment la réserve de biosphère remplit chacun de ces critères.

Les renseignements fournis ci-après seront utilisés par l'UNESCO aux fins suivantes:

- (a) évaluation du site par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère et par le Bureau du Conseil international de coordination du MAB;
- (b) dans le cadre d'un système d'information accessible dans le monde entier, à savoir l'UNESCO-MABnet et pour des publications, pour faciliter la communication et la collaboration entre ceux qui, partout dans le monde, s'intéressent aux réserves de biosphère.

Veillez indiquer si des parties de ce rapport devront être gardées confidentielles.

Le formulaire comprend trois parties:

- La première est un résumé indiquant les principaux changements au sein de la réserve de biosphère durant la période considérée.
- La deuxième partie décrit de manière relativement détaillée les caractéristiques humaines, physiques et biologiques ainsi que les aspects institutionnels.
- La troisième partie est constituée de deux annexes (A) : la première Annexe (A.1) sert à mettre à jour l'Annuaire des réserves de biosphère sur le MABNet. La seconde annexe sert à fournir des documents de promotion et de communication pour la réserve de biosphère (A.2).

La troisième annexe est constituée du Cadre statutaire des Réserves de Biosphère.

Veillez fournir autant de données que possible ainsi que toutes pièces jointes de nature à compléter l'information, en particulier:

- Une carte indiquant clairement la zonation (voir en particulier 2.3.1));
- Les textes réglementaires applicables aux différentes zones.

Le présent rapport sera rempli en anglais, en espagnol ou en français. Deux copies seront adressées au Secrétariat (adresse ci-dessous) comme suit:

1. L'original, accompagné de la carte du zonage et autres documents présentés à l'appui de la demande. Ces documents devront être envoyés au Secrétariat par les voies officielles de l'UNESCO, à savoir via la Commission nationale pour l'UNESCO et/ou la Délégation permanente auprès de l'UNESCO;
2. Une copie électronique (sur disquette, CD, etc.) du formulaire d'examen périodique et des cartes (en particulier la carte du zonage et fichiers de forme). Ce formulaire dûment rempli est à renvoyer à :

UNESCO
Division des sciences écologiques et de la terre
1, rue Miollis
F-75732 Paris Cedex 15, France
Tel : +33 (0)1 45 68 40 67
Fax : +33 (0)1 45 68 58 04
E-mail : mab@unesco.org
www.unesco.org/mab

TABLE DES MATIERES

PARTIE I: RESUME

PARTIE II: RAPPORT DE L'EXAMEN PERIODIQUE

1.	Réserve de biosphère	6
2.	Changements importants survenus dans la réserve de biosphère au - cours des dix dernières années	7
3.	Services Ecosystémiques	12
4.	Fonction de Conservation	12
5.	Fonction de Développement	13
6.	Fonction d'Appui Logistique	15
7.	Gouvernance, Gestion de la Réserve de Biosphère et Coordination	18
8.	Critères et Progrès Réalisés	22
9.	Pièces justificatives	26
10.	Adresses	27
Annexes		
	Annexe I: Annuaire des Réserves de Biosphère du MABnet	29
	Annexe II: Documents promotionnels et de Communication	31
	Annexe III: Cadre statutaire du Réseau Mondial de Réserves - de Biosphère	34

PARTIE I: RESUME

- a) Nom de la réserve de biosphère:

- b) Nom du pays:

- c) Date de la désignation:

- d) Date(s) du ou des examen(s) périodique(s):

- e) Recommandation(s) antérieure(s) du Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (CIC-MAB), le cas échéant:

- f) Quelles actions de suivi ont été accomplies et si elles ne sont pas terminées/initiées, veuillez justifier.

- g) Mise à jour de la mise en œuvre des mesures visant à atteindre les objectifs de la réserve de biosphère

- h) Décrire brièvement le processus par lequel le présent examen périodique a été conduit:

i) Superficies et configuration spatiale:

	Rapport précédent (formulaire de nomination ou examen périodique) et date	Éventuels changements proposés
Superficie de l'(des) aire(s) centrale(s) terrestre(s)		
Superficie de la (des) zone(s) tampon(s) terrestre(s)		
Superficie de l'(des) aire(s) de transition terrestre(s)		
Superficie de l'(des) aire(s) centrale(s) marine(s)		
Superficie de la (des) zone(s) tampon(s) marine(s)		
Superficie de l'(des) aire(s) de transition marine(s)		

j) Population humaine de la réserve de biosphère:

	Rapport précédent (formulaire de nomination ou examen périodique) et date	A l'heure actuelle (veuillez indiquer la date du recensement ou de toute autre source)
Aire(s) Centrale(s) (Permanente et saisonnière)		
Zone(s) Tampon(s) (Permanente et saisonnière)		
Aire(s) de transition(s) (Permanente et saisonnière)		

k) Budget (principale(s) source(s) de financement, fonds spéciaux) ainsi que les projets/initiatives pertinents, internationaux, régionaux ou nationaux en cours ou prévus:

Budget dans le rapport précédent (formulaire de nomination ou examen périodique) et date	Budget actuel

l) Cadre de coopération internationale, régionale, multilatérale ou bilatérale. Décrire, le cas échéant, la contribution de la réserve de biosphère pour atteindre les objectifs et développer des mécanismes en faveur des conventions, accords internationaux ou régionaux, bilatéraux ou multilatéraux.

PARTIE II: RAPPORT DE L'EXAMEN PERIODIQUE

1. RÉSERVE DE BIOSPHERE:

1.1 Année de désignation:

1.2 Date du premier examen périodique (et éventuellement de l'(des) examen(s) périodique(s) suivant(s)):

1.3 Bref résumé des actions de suivi entreprises en réponse à chacune des recommandations formulées lors du(es) précédent(s) examen(s) périodique(s) (le cas échéant), et si rien n'a été fait, explicitez.

1.4 Autres observations ou commentaires sur ce qui précède.

1.5 Décrire en détails le processus par lequel le présent examen périodique a été mené:

1.5.1 Quels ont été les acteurs impliqués?

1.5.2 Quelle a été la méthodologie utilisée pour impliquer ces acteurs dans le processus (ex : ateliers, réunions, consultations auprès d'experts)?

1.5.3 Combien de réunions, ateliers, etc. ont eu lieu pour assurer la conduite de ce processus d'examen?

1.5.4 La participation a-t-elle été importante, avec une représentation complète et équilibrée ? (Décrire la participation ainsi que les acteurs présents).

2. CHANGEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DANS LA RÉSERVE DE BIOSPHERE AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES:

2.1 Bref résumé général: constat des changements importants dans l'économie locale, le paysage ou l'utilisation de l'habitat et dans d'autres domaines connexes. Indiquez les changements importants dans les arrangements institutionnels pour la gouvernance de la réserve de biosphère et les modifications (le cas échéant) dans les accords de coordination (y compris l'organisation/le coordinateur/le gestionnaire de la réserve de biosphère) qui donnent l'orientation de la réserve de biosphère. Identifiez le rôle joué par l'organisation/le coordinateur/le gestionnaire de la réserve de biosphère dans l'amorce de ces changements ou pour y répondre.

2.2 Information générale actualisée sur la réserve de biosphère.

2.2.1 Coordonnées actualisées (si nécessaire). Indiquer les changements éventuellement proposés des coordonnées géographiques de la réserve de biosphère (projetées en WGS 84):

Points cardinaux:	Latitude	Longitude
Point central :		
Point le plus septentrional:		
Point le plus méridional:		
Point le plus oriental :		
Point le plus occidental :		

2.2.2 Si nécessaire, fournir une carte actualisée sur fond topographique de l'emplacement exact et de la délimitation précise des trois zones de la réserve de biosphère (la(les) carte(s) devra(ont) être fournie(s) en versions papier et électronique). Les fichiers de forme (*shapefiles* - également en système de projection WGS 84) utilisés pour créer la carte devront être joints à la version électronique du dossier d'examen périodique.

Si approprié, fournir également un lien pour avoir accès à cette carte sur internet (carte google, site web...)

2.2.3 Changements éventuels dans la population de la réserve de biosphère.

Données du recensement le plus récent:

2.2.4 Mise à jour concernant les objectifs de conservation, et signalement des principaux changements depuis le dernier rapport.

(Indiquez brièvement ci-dessous et reportez-vous au point 4 plus bas).

2.2.5 Mise à jour sur la fonction de développement et signalement des principaux changements depuis le dernier rapport.

(Indiquez brièvement ci-dessous et reportez-vous au point 5 plus bas).

2.2.6 Mise à jour sur la fonction d'appui logistique et signalement des principaux changements depuis le dernier rapport.

(Indiquez brièvement ci-dessous et reportez-vous au point 6 plus bas).

2.2.7 Mise à jour sur la gouvernance, la gestion et la coordination et signalement des changements (le cas échéant) dans la hiérarchie des divisions administratives, la structure de coordination.

(Indiquez brièvement ci-dessous et reportez-vous au point 7 plus bas).

2.3 L'organisation responsable de la coordination/gestion de la réserve de biosphère:

(Faites des commentaires sur les sujets suivants qui sont d'un intérêt particulier).

2.3.1 Mise à jour du plan/politique de coopération/gestion, y compris l'énoncé de la vision et des objectifs actuels ou pour les cinq à dix prochaines années.

2.3.2 Budget, comprenant les montants annuels moyens approximatifs (ou classés par année) et les personnels rattachés; les principales sources de financement (y compris les partenariats financiers établis (public/privé), ou des montages financiers innovants); les capitaux permanents particuliers (le cas échéant); le nombre de membres du personnel à temps plein ou partiel; les mises à disposition de personnel, d'installations ou de matériel; les contributions bénévoles de temps ou d'autre soutien.

2.3.3 Stratégie de communication pour la réserve de biosphère incluant les différentes approches et outils destinés à la communauté ou visant à demander un soutien externe.

2.3.4 Stratégies pour encourager les réseaux de coopération dans la réserve de biosphère, ceux-ci servant de liens (« ponts ») entre divers groupes dans des secteurs variés de la communauté (ex : groupes sur les questions agricoles, sur le développement économique local, sur le tourisme, sur la conservation de l'écosystème, sur la recherche et la surveillance).

2.3.5 Vision et approches particulières adoptées pour répondre au contexte socioculturel et au rôle de la réserve de biosphère (promotion du patrimoine local, de l'histoire, des possibilités d'apprentissage culturel et interculturel; coopération avec les communautés locales; promotion auprès des groupes d'immigrants plus récents, des peuples autochtones etc.).

2.3.6 Utilisation des connaissances traditionnelles et locales dans la gestion du site.

2.3.7 Initiatives pour le développement culturel communautaire. Programmes et actions visant à promouvoir les langues/dialectes, et à la fois les patrimoines culturels matériels et immatériels. La mise en valeur et la transmission des valeurs culturelles et spirituelles ainsi que des pratiques coutumières ont-elles été encouragées?

2.3.8. Indiquer le nombre de langues et dialectes parlé(e)s et écrit(e)s (y compris les langues/dialectes ethniques, minoritaires et en danger) dans la réserve de biosphère. Y a-t-il eut un changement dans le nombre de langues/dialectes parlé(e)s et écrit(e)s ? Y a-t-il eu un programme de revitalisation des langues en danger ?

2.3.9. Efficacité de la gestion. Obstacles rencontrés dans la gestion/coordination de la réserve de biosphère ou défis relatifs à son action efficace.

2.4. Indiquez vos commentaires sur les sujets suivants qui présentent un intérêt particulier en ce qui concerne cette réserve de biosphère:
(Reportez-vous aux autres sections ci-après au besoin).

2.4.1 La réserve de biosphère fait-elle spécifiquement partie d'un plan de développement local, régional et/ou national ? Si oui, de quel(s) plan(s) s'agit-il ? Décrire brièvement les plans qui ont-été réalisés ou révisés ces dix dernières années.

2.4.2 Résultats des plans de gestion/coopération des organismes du gouvernement et d'autres organisations dans la réserve de biosphère.

2.4.3. Participation permanente des populations locales au travail de la réserve de biosphère. Quel(le)s communautés, groupes, etc.? Comment sont-ils impliqués ?

2.4.4 Rôle des femmes. Les femmes participent-elles aux organisations et aux processus décisionnels communautaires ? Leurs intérêts et leurs besoins reçoivent-ils le même degré de considération au sein de la réserve de biosphère ? Quels incitations ou programmes sont en place pour encourager leur représentation et leur participation ? (ex : une (des) évaluation(s) d'impact selon les genres a-t-elle (ont-elles) été menée(s)?) Des études ont-elles été menées pour examiner a) si les hommes et les femmes ont différents accès et contrôle sur les revenus et b) quelles formes de revenus les femmes contrôlent-elles ? Si oui, fournir des références bibliographiques de ces études et/ou une copie papier dans une annexe.

2.4.5 Y a-t-il eu des changements du principal régime de protection de la/des aire(s) centrale(s) et de la/des zone(s) tampon(s) ?

2.4.6 Quels travaux scientifiques de recherche et de surveillance continue ont été entrepris par les universités locales, les agences gouvernementales, liés aux programmes nationaux et internationaux?

2.4.7 Comment les capacités collectives pour la gouvernance générale de la réserve de biosphère (ex: organisation de nouveaux réseaux de coopération, de partenariats) ont-elles été renforcées ?

2.4.8 Veuillez fournir des informations supplémentaires en ce qui concerne les interactions entre les trois zones.

2.4.9. Rôle des jeunes. Les jeunes participent-ils aux organisations et aux processus décisionnels communautaires ? Leurs intérêts et leurs besoins reçoivent-ils un degré de considération important au sein de la réserve de biosphère ? Quel(le)s incitations ou programmes sont en place pour encourager leur participation ?

3. SERVICES ECOSYSTEMIQUE:

3.1. Si possible, présentez une mise à jour des services écosystémiques apportés par chaque écosystème de la réserve de biosphère, ainsi que des bénéficiaires de ces services.

(Merci de vous référer au cadre du Millennium Ecosystem Assessment ainsi qu'à celui de The Economics of Ecosystem and Biodiversity (TEEB) (<http://millenniumassessment.org/fr/Framework.html> et <http://www.teebweb.org/publications/teeb-study-reports/foundations/>)).

3.2. Précisez s'il y a des changements concernant les indicateurs des services écosystémiques qui sont utilisés pour évaluer les trois fonctions (conservations, développement et logistique) de la réserve de biosphère. Si oui, lesquels ; décrivez en détail et mettez à jour.

3.3. Décrivez sous une forme actualisée la biodiversité impliquée dans la fourniture des services écosystémiques de la réserve de biosphère (espèces ou groupes d'espèces concernés).

3.4. Mentionnez si une évaluation des services écosystémiques a été effectuée depuis le dernier rapport. Si oui, précisez si elle est utilisée dans le plan gestion et comment.

4. FONCTION DE CONSERVATION:

[Cette partie se rapporte aux programmes visant à protéger la biodiversité du paysage et des sites et aux fonctions écologiques qui fournissent des biens et des services dans la réserve de biosphère. Même si les mesures pour remplir cette fonction devraient se concentrer sur l'aire (ou les aires) centrale(s) et la (les) zone(s) tampon(s), la dynamique des écosystèmes opère à travers une gamme d'échelles spatiales et temporelles dans toute la réserve de biosphère et au-delà.]

4.1 Changements importants (le cas échéant) dans les principaux types d'habitats, d'écosystèmes, d'espèces ou de variétés d'importance traditionnelle ou économique définis pour la réserve de biosphère, y compris les processus ou événements naturels, les impacts majeurs de l'homme et les pratiques de gestion pertinente (depuis le rapport précédent).

4.2 Décrivez les principaux programmes de conservation menés dans la réserve de biosphère au cours des dix dernières années ainsi que les programmes actuellement en cours. Indiquez leurs objectifs premiers et l'étendue des activités, comme les inventaires biotiques, les espèces en difficulté, les analyses du paysage, l'administration de la conservation. Reportez-vous aux autres sections ci-après au besoin.

4.3 Décrivez les liens entre la conservation et les questions de développement durable ou intégration de la conservation à ces questions (p. ex., administration pour la conservation sur des terres privées utilisées à d'autres fins).

4.4 Comment évaluez-vous l'efficacité des actions ou des stratégies appliquées ?
(Décrivez les méthodes, les indicateurs utilisés).

4.5 Quels sont les facteurs principaux ayant influencé (positivement ou négativement) le succès des efforts de conservation ? Compte tenu des expériences et leçons apprises au cours des dix dernières années, quelles nouvelles stratégies ou approches en conservation seront davantage favorisées ?

4.6 Autres commentaires ou observations d'un point de vue de la réserve de biosphère

5. FONCTION DE DÉVELOPPEMENT:

[Cette partie se rapporte aux programmes qui répondent aux questions de durabilité au niveau des moyens de subsistance individuels et de la communauté. Cela inclut les tendances économiques dans différents secteurs qui poussent à l'innovation et à l'adaptation. Préciser les principales stratégies novatrices mises en œuvre dans la réserve de biosphère et les initiatives pour faire évoluer certains secteurs comme le tourisme afin de compléter et /ou compenser les pertes dans d'autres marchés, dans les emplois et dans le bien-être de la communauté au cours des dix dernières années].

5.1 Décrivez brièvement les tendances dominantes de la dernière décennie dans chaque secteur majeur de l'économie de la réserve de biosphère, (ex : agriculture et activités forestières, ressources renouvelables, ressources non renouvelables, fabrication et construction, tourisme et autres industries de services).

5.2 Décrire les activités touristiques. Le tourisme est-il en hausse ou en baisse depuis la désignation ou depuis le dernier examen périodique ? Quels nouveaux projets ou initiatives ont été entrepris ? Quels types d'activités touristiques ? Quels effets ont eu ces activités sur l'économie, l'écologie et la société de la réserve de biosphère ? Des études ont-elles été menées pour examiner si le fait d'avoir désigné ce territoire comme réserve de biosphère avait influencé le nombre de touristes ? Veuillez fournir des références bibliographiques de ces études et/ou une copie papier dans une annexe.

5.3 Le cas échéant, décrire les autres usages et secteurs clés tels que l'agriculture, la pêche, la foresterie. Ont-ils augmenté ou diminué depuis la nomination ou le dernier examen périodique ? Quels types de projets ou initiatives ont été entrepris ? Quels effets ont-ils eu sur l'économie et l'écologie de la réserve de biosphère, et sur sa biodiversité ? Des études ont-elles été menées pour analyser si la désignation comme réserve de biosphère a influencé la fréquence de ces activités ? Si oui, fournir des références bibliographiques de ces études et/ou une copie papier dans une annexe.

5.4 Comment les activités économiques au sein de la réserve de biosphère bénéficient à la population locale ?

5.5 Comment évaluez-vous l'efficacité des actions ou des stratégies appliquées?
(Décrivez les méthodes, les indicateurs utilisés).

5.6 Initiatives de la communauté pour le développement économique. Quels programmes visant à promouvoir des stratégies complètes pour l'innovation, le changement et l'adaptation économique existent et dans quelle mesure sont-ils mis en œuvre dans la réserve de biosphère ?

5.7 Initiatives d'entreprise locale ou autres initiatives de développement économique. D'autres solutions écologiques/ « vertes » particulières sont-elles entreprises pour répondre aux questions de durabilité? Relations (le cas échéant) entre ces différentes activités.

5.8 Décrire les principaux changements (le cas échéant) en termes de valeurs culturelles (religieuses, historiques, politiques, sociaux et ethnologique) et autres, en précisant si possible s'ils relèvent du patrimoine matériel ou immatériel.

(cf. la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel 1972 et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel 2003 (http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13055&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html et http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17716&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)).

5.9 Installations et services de soutien de la communauté. Programmes menés dans et pour la réserve de biosphère répondant à des préoccupations comme la préparation et la formation professionnelle, les services sanitaires et sociaux, les questions de justice sociale. Liens entre ces programmes et le développement économique de la communauté.

5.10 Quels sont les indicateurs en place pour évaluer l'efficacité des activités visant à favoriser le développement durable? Que montrent ces indicateurs ?

5.11 Quels sont les facteurs principaux ayant influencé (positivement ou négativement) le succès des efforts de développement dans la réserve de biosphère? Compte tenu des expériences et des leçons apprises au cours des dix dernières années, quelles nouvelles stratégies ou approches seront davantage favorisées ?

6. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE:

[Cette partie se rapporte aux programmes qui soutiennent les capacités de la population et des organisations dans la réserve de biosphère afin de répondre à la fois aux questions de développement et de conservation pour le développement durable ainsi que la recherche, la surveillance, les projets pilotes et l'enseignement nécessaires pour faire face aux conditions et contextes particuliers de la réserve de biosphère].

6.1 Décrivez les principales institutions conduisant des recherches ou de la surveillance continue dans la réserve de biosphère et leurs programmes. Commentez les changements organisationnels (le cas échéant) survenus dans ces institutions au cours des dix dernières années, dans la mesure où ils se rapportent à leurs travaux dans la réserve de biosphère.

6.2 Résumez les sujets majeurs de recherche et de surveillance continue traités cette dernière décennie ainsi que le(s) domaine(s) où il sont engagés afin de répondre à des questions spécifiquement liées à la gestion de la réserve de biosphère, pour la mise en œuvre du plan de gestion (merci de vous référer aux variables de l'Annexe I).

(Pour chaque domaine spécifique, merci de fournir des références bibliographiques par ordre alphabétique à la fin de la section 6 ou dans une annexe séparée).

6.3 Décrire comment les connaissances traditionnelles et les connaissances issues des pratiques de gestion ont été collectées, synthétisées, diffusées. Expliquez comment ces connaissances sont appliquées à de nouvelles pratiques de gestion, et comment et si elles sont intégrées dans les programmes de formation et d'éducation.

6.4 Sensibilisation à l'environnement et à la durabilité. Quelles sont les principales institutions d'enseignement (« formelles » - écoles, collèges, universités, et « informelles » - services à la population) actives dans la réserve de biosphère ? Décrivez les programmes, y compris les programmes spécialisés destinés aux adultes et aux écoles, dans la mesure où ils contribuent aux fonctions d'une réserve de biosphère. Commentez les changements organisationnels (le cas échéant) survenus dans ces institutions et dans les programmes offerts dans la réserve de biosphère il y a environ dix ans (ex : terminés, restructurés, nouvelles initiatives). Indiquez les programmes et initiatives des Écoles associées à l'UNESCO, des Chaires et centres de l'UNESCO s'il y a lieu.

6.5 Comment évaluez-vous l'efficacité des actions ou des stratégies appliquées?

(Décrivez les méthodes, les indicateurs utilisés)

6.5.1 Décrire les principaux systèmes/mécanismes de communication internes et externes de la réserve de biosphère

6.5.2 Existe-t-il un site Internet pour la réserve de biosphère? Indiquez le lien web le cas échéant.

6.5.3 Existe-t-il un bulletin électronique? Quelle fréquence ? Indiquez lien web le cas échéant.

6.5.4 La réserve de biosphère appartient-elle à un réseau social (Facebook, Twitter, etc.)? Fournir le contact.

6.5.5 Y a-t-il d'autres systèmes de communication interne ? Si oui, décrivez-les.

6.6 Décrire comment la réserve de biosphère contribue actuellement et potentiellement dans le futur au Réseau mondial.

6.6.1 Coopération avec des réserves de biosphère existant déjà aux échelles nationale, régionale et internationale

6.6.2 Quels sont les bénéfices actuels et attendus de la coopération internationale pour la réserve de biosphère ?

6.6.3 Comment envisagez-vous de contribuer au Réseau mondial des réserves de biosphère dans le futur et aux réseaux régionaux et thématiques?

6.7 Quels sont les facteurs principaux ayant influencé (positivement ou négativement) le succès des efforts d'appui logistique ? Compte tenu des expériences et des leçons apprises au cours des dix dernières années, quelles nouvelles stratégies ou approches seront davantage favorisées ?

6.8 Autres commentaires ou observations d'un point de vue de la réserve de biosphère.

7. GOUVERNANCE, GESTION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE ET COORDINATION:

[La coordination/gestion de la réserve de biosphère doit œuvrer au sein de nombreux secteurs, d'organismes gouvernementaux, d'entreprises commerciales et dans une « société civile » qui allie des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires. Cet ensemble constitue la structure de gouvernance de la réserve de biosphère. Réussir à remplir les fonctions d'une réserve de biosphère peut dépendre de manière décisive des types d'accords de collaboration élaborés avec ces organisations et acteurs. Les rôles essentiels pour ceux responsables de la coordination/gestion de la réserve de biosphère consistent à se renseigner sur le système de gouvernance dans lequel ils doivent travailler et à étudier les moyens d'accroître les capacités collectives afin de remplir les fonctions d'une réserve de biosphère.]

7.1 Quels sont les moyens techniques et logistiques pour la coordination de la réserve de biosphère?

7.2 Quel est le cadre général de gouvernance dans la réserve de biosphère ? Déterminez les principaux éléments et leurs contributions à la réserve de biosphère.

7.3 Décrire les études d'impact social ou outils et lignes directrices similaires mobilisé(e)s afin de soutenir les droits locaux et autochtones, ainsi que les initiatives culturelles (ex : Lignes directrices Akwé: Kon de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Lignes Directrices sur le Consentement Libre, Informé et Préalable, arrangements institutionnels sur l'accès et le partage des bénéfices, etc.)

7.4 Quels sont les principaux conflits relatifs à la réserve de biosphère et quelles solutions ont été mises en œuvre?

7.4.1 Décrire les principaux conflits d'accès ou d'usage des ressources dans la zone considérée (et préciser la période pertinente exacte). Si la réserve de biosphère a contribué à prévenir ou à résoudre certains de ces conflits, expliquer en quoi et comment pour chaque zone ?

7.4.2 Décrire les conflits de compétence entre les différentes autorités administratives impliquées dans la gestion de la zone comprenant la réserve de biosphère.

7.4.3 Expliquer les moyens utilisés pour régler ces conflits et leur degré d'efficacité. Décrire les compositions et modes de fonctionnement, gestion au cas par cas ? Existe-t-il des médiateurs locaux et, si oui, sont-ils agréés par la réserve de biosphère ou une autre autorité?

7.5 Mise à jour des informations sur la représentation et la consultation des communautés locales et leur participation à la vie de la réserve de biosphère:

7.5.1 Par quels moyens la population locale (y compris les femmes et peuples autochtones) est-elle représentée dans la planification et la gestion de la réserve de biosphère? (par exemple : assemblée de représentants, consultation des associations, groupes de femmes).

7.5.2 Quels intervenants composent cette représentation : entreprises, associations, associations environnementales, syndicats, etc. (lister les différents groupes)?

7.5.3 Indiquer quelles sont les modalités d'accès à l'organe de représentation de la population locale (par exemple: participation financière, élection des représentants, autorités traditionnelles).

7.5.4 Quelle est la fréquence de cette consultation (existence d'une assemblée permanente ou simple consultation sur des projets spécifiques) ?

7.5.5 Quel est l'impact de la représentation de la population sur le processus décisionnel : caractère décisionnel, consultatif ou simple formation des populations ?

7.5.6 A quel stade de la vie de la réserve correspond l'implication des populations locales : création de la réserve, formulation du plan de gestion, mise en œuvre du plan, gestion au quotidien de la réserve? Donner des exemples pratiques pour illustrer.

7.6 Mise à jour sur la structure de gestion et de coordination:

7.6.1 Décrire tout changement eu égard aux autorités administratives compétentes sur les différentes zones de la réserve de biosphère (aire(s) centrale(s), zone(s) tampon(s) et aire(s) de transition) ? S'il y a un changement par rapport au dossier de candidature, merci de fournir les signatures originales pour chaque zone.

7.6.2 Décrire tout changement sur le gestionnaire/coordonateur de la réserve de biosphère assurant cette fonction, ou les responsables ainsi que le processus de nomination.

7.6.3 Y a-t-il des changements dans la structure de coordination mise en place spécifiquement pour la réserve de biosphère ? Si oui, veuillez indiquer la constitution de cette structure, décrire en détails son fonctionnement, sa composition et la part de chaque groupe au sein de la structure, son rôle et sa compétence. Précisez s'il s'agit d'une structure autonome ou placée sous l'autorité du gouvernement central, local ou du gestionnaire de la réserve de biosphère?

7.6.4 Comment la gestion/coordination s'est-elle adaptée à la situation locale?

7.6.5 L'efficacité de la gestion/coordination a-t-elle été évaluée ? Si oui selon quelles procédures ?

7.7 Mise à jour sur le plan/la politique de gestion/coopération:

7.7.1 Y a-t-il des changements quant au plan/la politique de gestion/coopération et parmi les acteurs impliqués ? Si oui donnez des informations détaillées sur les procédures utilisées pour impliquer les acteurs, adopter et réviser le plan.

7.7.2 Décrivez le contenu du plan de gestion/coopération (donnez quelques exemples de mesures et lignes d'action). Le plan est-il contraignant ? Est-il basé sur un consensus ?

7.7.3 Décrivez le rôle des autorités en charge de la mise en œuvre du plan. Décrivez les changements institutionnels survenus depuis le dernier rapport (nomination ou dernier examen périodique). Merci d'apporter des éléments concrets sur le rôle de ces autorités.

7.7.4 Indiquer comment ce plan de gestion/coopération répond aux enjeux de territoire de la réserve de biosphère proposée.

7.7.5. Quels sont les avancées obtenues suite aux directives du plan ou de la politique de gestion/coopération?

7.7.6 Quels sont les facteurs favorisant ou défavorisant sa mise en œuvre ? (réticences ou pleine adhésion de la population locale, conflits entre les différents niveaux de décisions).

7.7.7 La réserve de biosphère est-elle intégrée dans les stratégies nationales/régionales ? A l'inverse, comment s'intègrent les plans locaux/municipaux dans la planification de la réserve de biosphère ? Merci de fournir l'information détaillée si des changements se sont produits depuis le dernier rapport.

8. CRITERES ET PROGRES REALISES:

[Conclure sur les principaux changements, réussites et progrès réalisés dans votre réserve de biosphère depuis votre désignation ou votre dernier examen périodique. Comment votre réserve de biosphère remplit-elle ces critères ? Que manque-t-il, et comment cela pourrait-il être amélioré ? Que peut partager votre réserve de biosphère avec les autres réserves sur la mise en pratique du développement durable?]

Brève justification de la manière dont la réserve de biosphère remplit chaque critère de l'article 4 du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère:

1. "Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines".

(L'expression "grande région biogéographique" n'a pas un sens strictement défini, mais on se référera avec profit au système de classification d'Udvardy (http://www.unep-wcmc.org/udvardys-biogeographical-provinces-1975_745.html).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. "Etre importante pour la conservation de la diversité biologique".

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. "Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional".

(Y compris des exemples ou expériences d'apprentissage de mise en pratique du développement durable).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. "Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère".

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Zonage approprié pour remplir les trois fonctions.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....
.....
.....

6. "Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère".

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- 7. Mécanismes de mise en œuvre:
 - a) mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines
 - b) Plan ou politique de gestion
 - c) Autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou plan
 - d) Programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La réserve de biosphère participe-t-elle à des activités en coopération avec d'autres réserves de biosphère (échanges d'informations, de chercheurs, programmes conjoints, etc.)?

Au niveau national:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Au niveau régional:

.....

Par des jumelages ou des réserves de biosphère transfrontières :

.....

Au sein du Réseau mondial :

.....

Quels sont les obstacles rencontrés, les mesures à prendre et éventuellement l'aide attendue du Secrétariat:

.....

Principaux objectifs de la réserve de biosphère :

Décrire les principaux objectifs de la réserve de biosphère intégrant les trois fonctions et les objectifs de développement durable pour les années à venir.

.....

9. PIÈCES JUSTIFICATIVES:

[Listes des annexes à soumettre avec l'examen périodique.]

(1) Mise à jour de la carte de l'emplacement et de la zonation avec les coordonnées

[Indiquer les coordonnées géographiques standard de la réserve de biosphère (projetées en WGS 84). Fournir une (des) carte(s) sur fond topographique de l'emplacement exact et de la délimitation précise des trois zones de la réserve de biosphère (la (les) carte(s) devra (ont) être fournie(s) dans les versions papier et électronique). Les fichiers de forme (également en système de projection WGS 84) utilisés pour créer la carte devront être joints à la version électronique du dossier d'examen périodique. Si possible, fournir également un lien internet permettant d'accéder à la (aux) carte(s) en ligne (ex : Google map, site internet).]

(2) Mise à jour de la carte de la végétation ou de la couverture des sols

[si possible, joindre une carte de la végétation ou de la couverture des sols indiquant les principaux types d'habitat et de couverture des sols rencontrés dans la réserve de biosphère.]

(3) Mise à jour de la liste des documents juridiques (accompagnée si possible d'une synthèse en anglais, en français ou en espagnol de son contenu et une traduction des dispositions les plus pertinentes).

[Si nécessaire, mettre à jour les principaux documents juridiques depuis la création de la réserve de biosphère et fournir une copie de ces documents.]

(4) Mise à jour des plans d'occupation des sols et de gestion/coopération

[Enumérer les plans d'occupation des sols et de gestion/coopération (avec date et numéro de référence) en vigueur pour la ou les zones administratives incluses dans la réserve de biosphère. Fournir une copie de ces documents. Il est recommandé de produire une synthèse en anglais, français ou espagnol de son contenu et une traduction des dispositions les plus pertinentes.]

(5) Mise à jour de la liste des espèces (à annexer)

[Fournir la liste des espèces importantes rencontrées dans la réserve de biosphère en indiquant, si possible, leur nom vernaculaire.]

(6) Mise à jour des principales références bibliographiques (à annexer)

[Fournir la liste à jour des principales publications et des principaux articles consacrés à la réserve de biosphère au cours des cinq ou dix dernières années.]

(7) Lettres de soutien et autres documents

10. ADRESSES

10.1 Adresse contact de la réserve de biosphère proposée:

[Administration, organisation ou autre entité qui servira de principal point de contact pour toute correspondance au sein du Réseau mondial de réserves de biosphère.]

Nom : _____

Rue ou B.P. : _____

Ville et code postal : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

Fax (ou télex) : _____

Courrier électronique : _____

Site Internet : _____

10.2 Organisme chargé de l'administration de l'aire (ou des aires) centrale(s):

Nom : _____

Rue ou B.P. : _____

Ville et code postal : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

Fax (ou télex) : _____

Courrier électronique : _____

Site Internet : _____

20.3 Organisme chargé de l'administration de la (des) zone(s) tampon(s):

Nom : _____

Rue ou B.P. : _____

Ville et code postal : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

Fax (ou télex) : _____

Courrier électronique : _____

Site Internet : _____

20.4 Organisme chargé de l'administration de(s) l'aire(s) de transition:

Nom : _____

Rue ou B.P. : _____

Ville et code postal : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

Fax (ou télex) : _____

Courrier électronique : _____

Site Internet : _____

**Annexe I à l'examen périodique de la réserve de biosphère
Janvier 2013
Annuaire des réserves de biosphère du MABNet**

Détails administratifs

Pays:

Nom de la RB:

Année de la désignation:

Autorités administratives: (7.6)

Nom de la personne-contact: (10.1)

Adresse: (dont le numéro de téléphone, adresse postale et adresse email) **(10.1)**

Autre liens: (sites internet)

Réseaux sociaux: (6.5.4)

Description

Description générale:

Approximativement 25 lignes

Principaux types d'écosystèmes:

Principaux habitats & types d'occupation des sols:

Zone bioclimatique :

Situation géographique: (coordonnées)

Superficie totale: (ha)

Aire(s) centrale(s):

Zones tampon(s):

Aire(s) de transition:

Zonage existant différent:

Variation en altitude (mètres au-dessus du niveau de la mer):

Carte(s) de zonation (telle(s) que dans la partie 2.2.2):

Principaux objectifs de la réserve de biosphère**Brève description**

Approximativement 5 lignes

Recherche**Brève description :**

Approximativement 5 lignes

Surveillance Continue**Brève description :**

Approximativement 5 lignes

Variables spécifiques (Veuillez remplir le tableau ci-dessous et cocher les paramètres pertinents)

Abiotique		Biodiversité	
Changement climatique mondial		Algues	
Climat, climatologie		Amphibiens	
Contaminants		Animaux nuisibles/Maladies	
Déposition d'acides/facteurs atmosphériques		Aspects de la biodiversité	
Eau souterraine		Auto-écologie	
Erosion		Benthos	
Facteurs abiotiques		Biogéographie	
Géologie		Biologie	
Géomorphologie		Biotechnologie	
Géophysique		Boisement/Reboisement	
Glaciologie		Champignons/fongus	
Hydrologie		Conservation	
Indicateurs		Désertification	
Métaux lourds		Ecologie	
Météorologie		Ecotones	
Modélisation		Elevage	
Nutriments		Espèces en danger/rares	
Océanographie physique		Espèces endémiques	
Pollution, polluants		Espèces étrangères et/ou envahissantes	
Qualité de l'air		Ethologie	
Questions sur l'habitat		Etude de l'évolution/Paléoécologie	
Radiation UV		Etudes de la végétation	
Sécheresse		Etudes sur les communautés	
Siltation/sédimentation		Evaluation de l'écosystème/des écosystèmes	
Sol		Evapotranspiration	
Spéléologie		Faune	
Surveillance continue/méthodologies		Faune sauvage	
Température de l'air		Feux/écologie des feux	
Topographie		Flore	
Toxicologie		Fonctionnement de l'écosystème/structure	
		Génétique/dynamique des populations	
		Indicateurs	
		Inventaire des espèces	
		Invertébrés	
		Jardins domestiques	
		Lichens	
		Mammifères	
		Micro-organismes	
		Modélisation	
		Oiseaux	
		Organismes génétiquement modifiés	
		Perturbations et résilience	
		Phénologie	
		Phytosociologie/Succession	
		Plancton	
		Plantes	
		Poissons	
		Pollinisation	
		Populations migrantes	
		Productivité	

	Produits médicinaux naturels	
	Récifs coralliens	
	(Ré) introduction des espèces	
	Reptiles	
	Ressources génétiques	
	Ressources naturelles et autres	
	Restauration/Réhabilitation	
	Services écosystémiques	
	Surveillance continue/méthodologies	
	Système de forêts boréales	
	Systèmes arides et semi-arides	
	Systèmes d'eau douce	
	Systèmes d'îles/études	
	Systèmes de dunes	
	Systèmes de forêts	
	Systèmes de forêts pluvieuses subtropicales et tempérées	
	Systèmes de forêts sèches tropicales	
	Systèmes de forêts tempérées	
	Systèmes de forêts tropicales humides	
	Systèmes de lagunes	
	Systèmes de mangrove	
	Systèmes de pâturages et de savanes tropicales	
	Systèmes de pâturages tempérés	
	Systèmes de plages/fonds mous	
	Systèmes de toundra	
	Systèmes de types méditerranéens	
	Systèmes de zones humides	
	Systèmes marins/côtiers	
	Systèmes montagneux	
	Systèmes polaires	
	Systèmes volcaniques/géothermiques	
	Taxonomie	
	Zones dégradées	

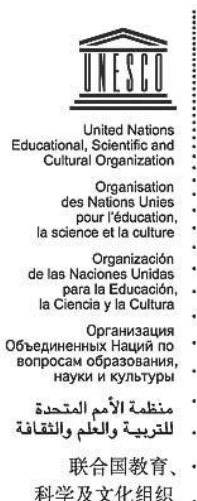
Socio-économique	Surveillance continue intégrée monitoring	
Agriculture/autres systèmes de production	Analyse/résolution des conflits	
Agroforesterie	Approche par écosystème	
Animaux et impacts causés	Aspects institutionnels et légaux	
Aquaculture	Capacité de charge	
Archéologie	Cartographie	
Artisanats (à domicile)	Changements environnementaux	
	Changement climatique	
Aspects culturels	Développement des infrastructures	
Aspects sociaux/socio-économiques	Développement/utilisation durable	
Bioprospective	Education et sensibilisation du public	
Chasse	Etudes bio-géo-chimiques	
Coupe de bois de chauffe	Etudes des impacts et des risques	
Démographie	Etudes intégrées	
Economies de qualité/marketing	Etudes interdisciplinaires	
Espèces économiquement importantes	Indicateurs	
Ethnologie/savoirs/pratiques traditionnels	Indicateurs de qualité environnementale	
Etudes anthropologiques	Inventaire/surveillance continue des paysages	
Etudes économiques	Ligne de partage des eaux : études et surveillance	
Exploitation minière	Mesures en matière de planification et de zonage	
Indicateurs	Modélisation	
Indicateurs de durabilité	Questions sur la gestion	
Industrie	Questions sur les actions (politiques)	
Initiatives de petit commerce	Questions transfrontalières/mesures	
Intérêts des parties prenantes	Surveillance continue/méthodologies	
Loisirs	Système d'information géographique (SIG)	
Micro-crédits	Systèmes ruraux	
Migration humaine	Systèmes urbains	
Modélisation	Téledétection	
Moyens d'existence	Tenure foncière	
Participation locale	Utilisation des sols/occupation des sols	
Pastoralisme		
Pauvreté		
Pêcheries		
Produits forestiers autres que le bois		
Questions sur les peuples indigènes		
Relations homme/nature		
Renforcement des capacités		
Risques naturels		
Rôle des femmes		
Santé humaine		
Sites sacrés		
Surveillance continue/méthodologies		
Sylviculture/foresterie		
Systèmes de production d'énergie		
Tourisme		
Transports		
Utilisation des ressources		

**Annexe II à l'examen périodique de la réserve de biosphère,
Janvier 2013**

**Documents promotionnels et de communication
pour la réserve de biosphère**

Veillez nous faire parvenir des documents promotionnels concernant le site proposé, notamment des photos de haute qualité, et/ou des courtes vidéos de votre site afin de permettre au Secrétariat de préparer des dossiers lors de conférences de presse. A cet effet, nous sommes donc à la recherche d'une sélection d'images en haute résolution (300 dpi) avec les crédits et des légendes de photos et de séquences vidéo (« rushes »), sans aucun commentaire ou sous-titres, de qualité professionnelle – DV CAM ou BETA uniquement.

De plus, veuillez nous retourner la copie signée de l'Accord ci-joint sur les droits non exclusifs.



Photothèque de l'UNESCO

Bureau de l'Information du Public

ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS

Référence:

-
1. a) *Je soussigné, titulaire des droits des photographies mentionnées ci-dessus cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des photographies et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les photographies en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.*

b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.

c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du photographe suivi de celui de l'UNESCO.

2. Je certifie que:

a) Je suis le seul titulaire des droits des photographies et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord;

b) Les photographies ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.

Nom et adresse

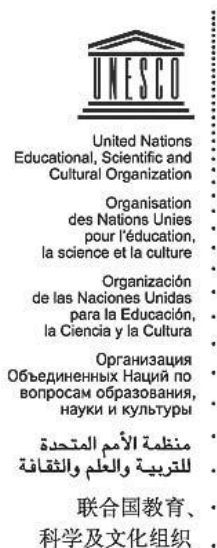
Date :

Signature :

(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)

Adresse postale: 7 Place Fontenoy, 75352 Paris 07SP, Téléphone direct: 00331 – 45681687

Téléfax direct: 00331 – 45685655; e-mail: Photobank@unesco.org, m.ravassard@unesco.org



Photothèque de l'UNESCO

Bureau de l'Information du Public

ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS

Référence:

1. a) Je soussigné, titulaire des droits des vidéos mentionnées ci-dessus cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des vidéos et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les vidéos en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.

b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.

c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du producteur/titulaire des droits suivi de celui de l'UNESCO.

2. Je certifie que:

a) Je suis le seul titulaire des droits des vidéos et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord;

b) Les vidéos ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.

Nom et adresse

Date :

Signature :

(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)

Adresse postale: 7 Place Fontenoy, 75352 Paris 07SP, Téléphone direct: 00331 – 45681687

Téléfax direct: 00331 – 45685655; e-mail: Photobank@unesco.org, m.ravassard@unesco.org

Annexe III à l'examen périodique de la réserve de biosphère, Janvier 2013

Le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère

Introduction

Dans le cadre du programme de l'UNESCO sur L'homme et la biosphère (MAB), les réserves de biosphère sont établies pour promouvoir une relation équilibrée entre les êtres humains et la biosphère et en donner l'exemple. Les réserves de biosphère sont désignées par le Conseil international de coordination du programme MAB, à la demande des Etats concernés. Ces réserves, dont chacune continue de relever de la seule souveraineté de l'Etat sur le territoire duquel elle est située et est donc soumise à la seule législation de cet Etat, forment un Réseau mondial auquel la participation des Etats est volontaire.

Le présent Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère a été élaboré dans le but d'améliorer l'efficacité de chaque réserve de biosphère et de renforcer la compréhension commune, la communication et la coopération aux niveaux régional et international.

L'objet du présent Cadre statutaire est de contribuer à une large reconnaissance des réserves de biosphère et d'encourager et de multiplier les exemples de bon fonctionnement. La procédure de retrait qui est prévue doit être considérée comme une exception à cette démarche essentiellement positive et ne devrait être mise en œuvre qu'après un examen approfondi, compte dûment tenu de la situation culturelle et socio-économique du pays, et après consultation du gouvernement concerné.

Le présent texte fixe la procédure de désignation, d'appui et de promotion des réserves de biosphère tout en prenant en compte la diversité des situations nationales ou locales. Chaque Etat est encouragé à élaborer et appliquer des critères nationaux pour les réserves de biosphère qui tiennent compte de sa situation particulière.

Article 1 - Définition

Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur L'homme et la biosphère (MAB) conformément au présent Cadre statutaire.

Article 2 - Réseau mondial de réserves de biosphère

1. Les réserves de biosphère forment un réseau mondial, le Réseau mondial de réserves de biosphère, ci-après dénommé le Réseau.

2. Le Réseau est un outil pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments : il contribue ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique et d'autres conventions et instruments pertinents.

3. Les réserves de biosphère restent placées sous la juridiction souveraine des Etats où elles sont situées. Les Etats prennent les mesures qu'ils jugent nécessaires, selon leur propre législation, pour appliquer le présent Cadre statutaire.

Article 3 - Fonctions

Les réserves de biosphère s'efforcent de constituer des sites modèles d'étude et de démonstration des approches de la conservation et du développement durable au niveau régional, en combinant les trois fonctions décrites ci-dessous :

(i) conservation - contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ;

(ii) développement - encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique ;

(iii) appui logistique - fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.

Article 4 - Critères

Critères généraux à remplir par une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère :

1. L'aire devrait englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines.

2. Elle devrait être importante pour la conservation de la diversité biologique.

3. Elle devrait offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional.

4. Elle devrait avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère décrites à l'article 3.

5. Elle devrait remplir ces trois fonctions grâce à un zonage approprié reconnaissant :

(a) une ou plusieurs aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs ;

(b) une ou plusieurs zones(s) tampon(s) clairement identifiée(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguë(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu ;

(c) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées ;

6. Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère.

7. Devraient être prévus en outre :

(a) des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s) ;

(b) un plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère ;

(c) une autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan ;

(d) des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation.

Article 5 - Procédure de désignation

1. Les réserves de biosphère sont désignées pour inclusion dans le Réseau par le Conseil international de coordination (CIC) du Programme MAB, selon la procédure suivante :

(a) après avoir étudié quels sites répondent aux critères définis à l'article 4, les Etats, par l'intermédiaire des Comités du MAB le cas échéant, envoient au secrétariat les propositions de désignation, étayées par la documentation nécessaire ;

(b) le secrétariat vérifie le contenu du dossier et la documentation ; si une proposition est incomplète, il demande à l'Etat l'information manquante ;

(c) les propositions de désignation sont étudiées par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère pour recommandation au CIC ;

(d) le CIC du MAB prend une décision sur la désignation.

Le Directeur général de l'UNESCO notifie la décision du CIC à l'Etat concerné.

2. Les Etats sont encouragés à examiner si toute réserve de biosphère existante répond bien à son objet, à l'améliorer de ce point de vue et à en proposer l'expansion selon qu'il convient pour lui permettre de fonctionner pleinement dans le cadre du Réseau. Les propositions d'expansion sont présentées selon la même procédure que celle indiquée ci-dessus pour les nouvelles propositions.

3. Les réserves de biosphère qui ont été désignées avant l'adoption du présent Cadre statutaire sont considérées comme faisant déjà partie du Réseau. Les dispositions du Cadre statutaire leur sont donc applicables.

Article 6 - Publicité

1. L'Etat et les autorités concernés devraient donner une publicité appropriée à la désignation d'une aire comme réserve de biosphère sous forme par exemple de la pose de plaques commémoratives sur les lieux et de diffusion de matériel d'information.

2. Les réserves de biosphère faisant partie du Réseau, ainsi que leurs objectifs, devraient faire l'objet d'un effort de promotion approprié et soutenu.

Article 7 - Participation au Réseau

1. Les Etats participent aux activités de coopération du Réseau, y compris la recherche scientifique et la surveillance continue, ou facilitent ces activités, aux niveaux mondial, régional et sous-régional.

2. Afin d'assurer le bon fonctionnement du Réseau et de maximiser les bénéfices résultant de l'échange d'information, les autorités compétentes devraient mettre à disposition les résultats des recherches, les publications qui y ont trait et toutes données pertinentes, compte tenu des droits de propriété intellectuelle.

3. Les Etats et les autorités compétentes devraient favoriser l'éducation environnementale et la formation ainsi que la mise en valeur des ressources humaines, en coopération avec d'autres réserves de biosphère au sein du Réseau.

Article 8 - Sous-réseaux thématiques et régionaux

Les Etats devraient encourager la constitution et le fonctionnement en coopération de sous-réseaux régionaux et/ou thématiques de réserves de biosphère et favoriser le développement des échanges d'information, y compris électronique, dans le cadre de ces sous-réseaux.

Article 9 - Examen périodique

1. L'état de chaque réserve de biosphère fait l'objet d'un examen périodique tous les dix ans, sur la base d'un rapport que l'autorité concernée établit en se référant aux critères de l'article 4, et que l'Etat concerné adresse au secrétariat.

2. Le rapport est examiné par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère pour recommandation au CIC.

3. Le CIC examine les rapports périodiques des Etats concernés.

4. Si le CIC estime que l'état ou la gestion de la réserve de biosphère sont satisfaisants ou se sont améliorés depuis la désignation ou le dernier examen, il en prend acte officiellement.

5. Si le CIC estime que la réserve de biosphère ne remplit plus les critères énoncés à l'article 4, il peut recommander que l'Etat concerné prenne des mesures pour assurer la conformité avec les dispositions dudit article, compte tenu de sa situation culturelle et socio-économique. Le CIC indique au secrétariat ce qu'il devrait faire pour aider l'Etat concerné à mettre en œuvre ces mesures.

6. Si le CIC constate que la réserve de biosphère en question ne satisfait toujours pas aux critères énoncés à l'article 4, dans un délai raisonnable, l'aire cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau.

7. Le Directeur général de l'UNESCO notifie à l'Etat concerné la décision du CIC.

8. Si un Etat souhaite retirer du Réseau une réserve de biosphère placée sous sa juridiction, il le notifie au secrétariat. Cette notification est transmise au CIC pour information. L'aire cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau.

Article 10 - Secrétariat

1. Le secrétariat du Réseau est assuré par l'UNESCO qui est responsable de son fonctionnement et de sa promotion. Le secrétariat facilite la communication et les interactions entre les réserves de biosphère et entre les experts. L'UNESCO développe et maintient également un système d'information sur les réserves de biosphère accessible partout dans le monde et devant être relié à d'autres initiatives pertinentes.

2. Afin de renforcer les réserves de biosphère individuellement et le fonctionnement du Réseau et des sous-réseaux, l'UNESCO recherche l'appui financier de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

3. La liste des réserves de biosphère appartenant au Réseau, ainsi que leurs objectifs et leur description détaillée, sont mis à jour, publiés et diffusés par le secrétariat à intervalles réguliers.